



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

Du droit au service de la foi : itinéraire d'un canoniste au cœur de l'Église malgache

De Madagascar à Paris, le père Richard Fenomanana témoigne de l'impact concret d'une formation en Droit canonique. Entre exigence académique et engagement ecclésial, son parcours illustre la portée universelle et pratique de cette discipline.

Se former au Droit canonique
Découvrir les parcours



ICP et IA

Diplômé de la Faculté de Droit canonique, Richard Fenomanana évoque son parcours et en particulier ses années d'études à l'ICP.

Une vocation au service de l'Église universelle

Originaire du diocèse de Tamatave (Toamasina), le père Fenomanana retrace un parcours marqué par une **vocation précoce** : « Dès mon plus jeune âge, j'ai ressenti un appel intérieur à consacrer ma vie à la mission évangélique ».

Entré au petit séminaire en 1995, puis au grand séminaire en 2000, il poursuit un cheminement rigoureux jusqu'à son ordination le 17 octobre 2010.

Rapidement investi de responsabilités comme formateur, il est ensuite envoyé en France en 2017 pour **approfondir ses compétences en Droit canonique**. Ce choix s'inscrit dans une volonté claire : « apporter un service juridique éclairé aux fidèles et à mon diocèse ».

Une formation d'excellence au service d'une mission

Son passage à la Faculté de Droit canonique de l'ICP constitue une étape décisive. Il souligne « l'équilibre entre l'excellence académique et la richesse des rencontres humaines », ainsi que la dimension internationale de la Faculté, véritable levier d'ouverture intellectuelle et pastorale.

La formation lui a permis de développer « une solide expertise en droit canonique tout en nourrissant [sa] foi », confirmant la place essentielle de cette discipline dans la structuration et la régulation de la vie ecclésiale.

c'est au sein de l'ICP qu'il a obtenu les diplômes de **licence canonique en Droit canonique** et de **doctorat canonique en Droit canonique**.

Le Droit canonique : un outil concret au cœur de la pastorale

De retour à Madagascar, les connaissances acquises trouvent une **application directe**.

Le Droit canonique devient un **instrument structurant pour la gouvernance de l'Église locale** : « **Je suis mieux équipé** pour assurer une gouvernance ecclésiale conforme à la législation de l'Église. »

Il intervient notamment dans :

la gestion des sacrements, en garantissant le respect des normes canoniques,
le conseil aux responsables ecclésiaux sur les questions juridiques et administratives,
le traitement des litiges et la résolution des conflits internes.

En tant que membre du tribunal ecclésiastique interdiocésain à Antananarivo, il exerce également des fonctions de défenseur du lien et d'avocat, **mettant en pratique les enseignements reçus**.

Transmettre et structurer : un engagement pour l'avenir

Aujourd'hui **enseignant** au séminaire théologique de son archidiocèse, il transmet à son tour les savoirs acquis : Droit canonique, liturgie, sacrements ou encore droit matrimonial. Cette mission pédagogique s'accompagne d'un engagement plus large dans la formation des responsables paroissiaux.

Son objectif est clair : **renforcer la compréhension du cadre canonique** afin de garantir « la conformité des activités de l'Église avec ses valeurs et ses obligations ».

Répondre aux défis de l'Église contemporaine

Face aux défis spécifiques de l'Église à Madagascar — cohésion communautaire, gestion des litiges, adaptation aux réalités socioculturelles — **le Droit canonique apparaît comme une réponse structurante**.

Il permet notamment :

d'offrir un cadre clair pour la résolution des conflits,
d'organiser efficacement les structures ecclésiales,
d'articuler normes universelles et contextes locaux.

Comme le résume Richard Fenomana : « Les connaissances en Droit canonique constituent un outil précieux pour exercer un ministère pastoral éclairé, responsable et conforme aux exigences canoniques. »

Une formation au service du rayonnement de l'Église

Ce témoignage illustre pleinement la vocation de la Faculté de droit canonique : **former des acteurs capables de conjuguer rigueur juridique, discernement pastoral et engagement missionnaire.**

À travers ce parcours, se dessine une conviction forte : le Droit canonique n'est pas seulement une discipline académique, mais un levier essentiel pour **construire une Église « plus structurée, transparente et fidèle à ses missions ».**

Le père Fenomanana a soutenu sa thèse de doctorat en 2025 intitulée « **Mariage tardif et fécondité : incertitude de la stérilité naturelle ou exclusion du *bonum prolis*. Analyse du canon 1101.2 du code de droit canonique de 1983** ».

Le jury était constitué du professeur **Cédric Burgun**, directeur de la thèse, et actuel doyen de la Faculté de Droit canonique, d'Albert Jacquemin, maître de conférences et lecteur, et de **Ludovic Danto**, président, doyen honoraire de la Faculté.

Publié le 19 mai 2026 – Mis à jour le 29 mai 2026

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags